

ment lié à celle de l'industrie du pays, dans le développement de cet immense courant, de cette circulation qui va porter dans toutes les parties du corps social la force, la richesse et la vie ?

C'est pourquoi nous prétendons défendre bien moins des intérêts privés qu'un grand intérêt national, et si, dans cette lutte, nous avons montré quelque énergie, nous l'avons puisée dans la conviction intime que nous représentions à la fois l'industrie, l'agriculture, le travail sous toutes ses formes, en un mot, tout ce qui fait la force et la prospérité d'un grand pays.

J'espère, monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Veuillez recevoir d'avance mes remerciements, et agréer l'assurance de ma considération distinguée.

G. DENIS, Manufacturier à Fontaine-Daniel, près Mayenne.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

M. Emile Augier a lu des vers pour l'inauguration de la statue de Ponsard. Voici les strophes du début :

A LA STATUE DE FRANÇOIS PONSARD. Du génie ici-bas c'est l'éternelle histoire Qu'il soit payé par nous d'un dédain passager : Il semble que son siècle, envieux de sa gloire, Le sentait immortel le traite en étranger.

Après ce lieu commun sur ce génie ignoré, le poète entre un peu plus dans le vif du sujet. Il rappelle les célébrités de Vienne (Isère) : les Dézé, les Béguin, les Thénard, les Bixio, et surtout Charles Reynaud, qui n'a pas fait grand-chose, mais qui aurait pu devenir un versificateur de talent :

Ah ! que n'a-t-il vécu jusqu'à l'heure béniè Ou l'ange du foyer, entrant dans la maison... (Il s'agit de la maison de Ponsard.)

Te rendait le bonheur, le travail, le génie, Et félicitait en toi la nouvelle moisson ! Qu'il eût remercié du meilleur de son âme Celle qui, relevant ton antique vertu, Fut ta dernière joie et ta dernière flamme, L'Anigone au cœur fort de ce cœur abattu !

Elle n'est elle à qui nous devons Galilée Et les rugissements du Lion en courroux ; Plus acerbe ! nous devons à sa beauté voûtée Cet enfant, la vivante image parmi nous.

Son premier héritage charma ta dernière heure... Mais, s'épouillant parmi les arphalques heurtées, Il aura, pour connaître un jour celui qui pleure, Ton œuvre et ta statue en bronze toutes deux.

Toi cependant, continue M. Augier, assis « comme un Terme » au centre de la ville, tu verras s'écouler le flot de la Postérité ;

Mais tu conserveras l'attitude, rêveuse Que la Muse immortelle imprime à ses élus, Et tes yeux poursuivront l'idée impérieuse, Vers les choses d'en bas ne se haïssant plus.

Qu'est-ce que pourrait bien être l'idée impérieuse, qui poursuivra la statue de Ponsard ? M. Augier ne s'explique pas là-dessus, et l'auteur de Lucrèce, toujours assis comme un Terme, n'est pas plus communicatif. Ah ! la poésie officielle ! est-elle assez habituée à parler pour ne rien dire !

On prête à M. le garde des sceaux, l'intention de reprendre un vieux projet de loi oublié, et qui est relatif à l'augmentation du traitement des petits fonctionnaires, compensée par la diminution du personnel.

C'est encore là une façon de « couper le bois mort », mais nous avouons en toute sincérité qu'elle est fort de notre goût.

Il est temps qu'on arrache à la misère les petits employés laborieux, et qu'on donne à la clef des champs aux parasites.

Les lettres de Paris annoncent la mort d'un général sénateur comte de Goyon. Il passait en voiture, rue du Bac, lorsque, se sentant mal, il voulut descendre. On le transporta chez le pharmacien, mais il était mort.

bonnet de soie noire, d'où s'échappaient quelques mèches de cheveux, dont la blancheur éclairait de ses reflets d'argent la face épanouie et rubiconde du bonhomme. A côté de lui, les yeux à demi fermés, se laissait doucement bercer par le mouvement de la voiture une jeune femme dont le gracieux visage respirait l'insouciance et la candeur.

Sur le devant de la voiture étaient assis un enfant de cinq ou six ans et l'avocat Francis Hébrard.

Le bonhomme Péchot — le propriétaire de l'équipage n'était autre, en effet, que le beau-père de Francis — venait de visiter avec son genre et sa fille le mas qu'il s'était fait construire sur la montagne à la lisière d'un de ses bois, et où il allait régulièrement, pendant la belle saison, passer un ou deux jours de la semaine.

Le vieux maçon se délectait à dire en se frottant les mains « ma maison, mon domaine ». Il aimait mieux six mille francs de rente échos au soleil qui faisait reverdir ses prés et ses bois, que dix mille livres de revenu silencieusement inscrites au Grand-Livre.

A Aulas même, le père Péchot possédait et habitait une de ces maisons, vastes comme des palais vides, où les petites villes abritent leur bourgeoisie, — aristocratie en réduction qui se donne en réduction toutes les jouissances de l'aristocratie véritable, propriété, oisiveté et vanité.

La porte cochère s'ouvrait sur une cour pavée, avec un banc de pierre à droite et un puits à la haute margelle ombragé d'un figuier, à l'angle de gauche. En face de la porte cochère, une porte vitrée, dont un rideau de toile à damier rouge et blanc protégeait les carreaux. Elle donnait accès et lumière dans un corridor blanchi à la chaux, au fond duquel se dressait l'escalier à rampe droite qui conduisait aux chambres et aux greniers.

Au rez-de-chaussée, à gauche, dans le corridor, la cuisine ; en face même de la cuisine, la salle à manger tapissée d'un vieux papier à paysages qui représentait Paris et ses monuments, et garnie de chaises en noyer avec une table carrée en bois blanc, à pied mobile. Sur la cheminée, deux vases de porcelaine, avec deux immenses gerbes de plumes de paon.

Au premier étage, le salon meublé en acajou, — luxe royal à Aulas, — se distinguait par son parquet, — luxe asiatique ! — religieusement ciré et luisant comme un miroir. Une pendule d'albâtre et deux grandes cloches de verre, remplies d'oiseaux empaillés, complétaient ce mobilier naïf.

Plus fier et surtout plus heureux qu'un roi, le bonhomme Péchot n'aurait pas changé sa maison pour le palais des Tuileries, dont il se contentait d'admirer les splendeurs dans l'image effacée que lui en offrait vaguement le papier de sa salle à manger.

C'est là que demeurait, depuis qu'il

L'administration a fait saisir et poursuivre les journaux qui avaient faussement attribué à l'Empereur une proclamation datée de 1848 et commençant par ces mots : Frères et citoyens, ce n'est pas un prétendant que vous recevez au milieu de vous, et se terminant par ceux-ci : Vive à jamais la République ! Quelques journaux ont persisté à prétendre que cette proclamation n'avait jamais été démentie, et cherchant encore aujourd'hui à faire naître une équivoque qui ne saurait résister au plus léger examen.

Le 19 septembre 1848, le sieur Bouland mettait en vente dans les rues de Paris un imprimé intitulé : Débarquement de Louis Bonaparte à Boulogne, sa proclamation au peuple français. Cette proclamation commençait ainsi : Français, mes chers concitoyens, je viens répondre à l'appel que vous avez fait à mon patriotisme ; et continuait par ceux-ci : Frères et citoyens, ce n'est pas un prétendant que vous recevez au milieu de vous, pour se terminer par cette exclamation : Vive à jamais la République démocratique !

Le jour même, une plainte en faux était déposée contre le sieur Bouland, au nom de Louis Napoléon Bonaparte. Une poursuite fut commencée. Après avoir affirmé ignorer le nom de l'individu qui la lui avait vendue pour 50 francs, le sieur Bouland lit à l'instruction la déclaration suivante : « Je réfléchis maintenant que j'ai eu tort de cacher le nom de celui qui m'a remis le manuscrit, c'est le sieur W... homme de lettres. J'ajouterai toutefois que le manuscrit lui avait été commandé par moi dans un but de spéculation. J'avoue franchement que tout ce qui est contenu dans cette pièce est de pure invention.

D. Comment avez-vous pu vous permettre de publier comme émané de Louis Bonaparte, un écrit que vous saviez ne pas émaner de lui puisque vous l'avez fait faire ? — Je commence par déclarer de la manière la plus positive que j'ai agi de mon propre mouvement et que j'avais seulement pour but de gagner de l'argent en publiant ce canard...

Le 26 septembre, le sieur Chaix, imprimeur, déclarait devant le juge d'instruction que le jour même de l'impression, Napoléon Bonaparte était venu pour essayer d'arrêter le tirage, mais qu'il était arrivé trop tard.

Le 27 septembre, Napoléon Bonaparte, entendu par le juge d'instruction, disait : « Ma plainte avait principalement pour but d'empêcher que notre nom pût être pris comme enseigne ou drapeau de mauvaises passions, et j'ai désiré que des poursuites fussent faites à l'effet de bien faire comprendre que notre intention formelle était de nous opposer à toute publication de même nature qui serait faite en dehors de notre participation. Au nom de mon cousin, j'ai dit et je répète que la pièce intitulée : Débarquement de Louis Bonaparte à Boulogne, sa proclamation au peuple français, est de pure invention. Jamais mon cousin n'a signé la proclamation commençant par ces mots : « Je viens répondre à l'appel... » et finissant par ceux-ci : « Vive à jamais la République ! »

Le 21 octobre intervenait, à la suite de ces déclarations, une ordonnance de non-lieu.

M. Fribourg répond de la manière suivante, par une lettre adressée au Gaulois, au récit donné par le Pall-Mall Gazette, et que nous avons reproduit, sur les origines de l'Internationale ;

Monsieur le rédacteur, « Je lis dans votre numéro du 15 courant la traduction d'un article du Pall-Mall Gazette, dans lequel mon nom se trouve rattaché à propos de la fondation de l'Internationale.

Dans l'intérêt de la vérité, j'ose espérer, monsieur, que vous voudrez bien me permettre de relever quelques légères erreurs qui s'y sont glissées :

1° Je n'ai pas été délégué à Londres pour l'Exposition universelle de 1862 ;

2° Je n'ai pu prendre part en 1864 au meeting anglais en faveur de l'insurrection polonaise, puisque à cette époque j'étais convaincu que le mouvement était catholique et féodal, c'est-à-dire entièrement opposé à mes idées.

3° Je n'étais pas présent à Londres et ne connaissais pas les projets internationaux lors de la fondation de l'Internationale.

15 mai 1870.

4° Je n'ai pu aller en Angleterre, en 1862, avec M. Tolain, n'ayant commencé à le connaître qu'à l'occasion des candidatures ouvrières, en décembre 1863.

Enfin, et j'insiste sur ce point, je n'ai eu avec le prince Napoléon ni correspondances, ni entretiens, ni relations, qu'elles qu'elles soient.

J'avouerai même, monsieur le rédacteur, que je suis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de le déclarer catégoriquement.

Si toute ma vie j'ai accepté la consécration de mes actes, il est au moins naturel que je n'endosse pas la responsabilité de ceux auxquels je suis demeuré étranger.

Sauf ces quelques points, tout ce qui est dit sur moi dans le Pall-Mall Gazette se trouve être de la plus rigoureuse exactitude. Je compte, monsieur, sur votre impartialité pour obtenir l'insertion de cette rectification.

Agréez d'avance mes remerciements. « Fribourg. »

La Grèce — c'est du moins le gouvernement qui le dit à Athènes — sera bientôt entièrement délivrée des brigands dont nous avons vu les tristes exploits. Ceux d'Acrounani et de Lépaute ont été exterminés, et les autres se hâtent, dit-on, de se réfugier en Italie et en Turquie. Tristes hôte pour ces deux pays ! Mais si tant est que la sécurité soit désormais rétablie en Grèce, que n'y a-t-on travaillé plus tôt, puisque la chose était si facile ? La civilisation n'aurait pas à regretter le sort des malheureuses victimes de la plaine de Marathon, et le royaume hellénique aurait évité la fâcheuse comparaison qui se fait à son sujet, sans être pour cela à son honneur.

M. Ledru-Rollin est actuellement à Ostende. On lit à ce sujet dans le Marseille.

Quelques jours avant l'écllosion du fameux complot, son homme d'affaire avait su, d'un commissaire de police avec lequel il était en relation, qu'on voulait englober dans une machination l'ancien membre du gouvernement provisoire. C'est sur cet avis que M. Ledru-Rollin a quitté la France.

On assure que M. Gustave Lambert est enfin parvenu à compléter 500,000 fr. qui lui étaient nécessaires pour entreprendre son expédition au pôle Nord.

Le Boreal va, dit-on, partir très-prochainement du Havre.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

COMMUNIQUÉES AUX JOURNAUX PAR L'AGENCE HAVAS.

ANGLETERRE. Londres, 17 mai. — La Chambre des communes a adopté tous les articles du bill irlandais, excepté les articles additionnels qui ont été proposés depuis que la discussion du bill est ouverte.

ATHÈNES, 15 mai. — Le ministre de France a notifié au gouvernement hellénique que, si jamais les brigands s'emparaient de quelques sujets français, ce serait la Grèce qui aurait à payer leur rançon.

ÉTATS-UNIS. Washington, 16 mai. — Le comité financier de la Chambre des représentants a résolu de proposer à la Chambre l'adoption du projet tendant à réduire les impôts intérieurs de 30 millions de dollars et à affranchir les chemins de fer de l'impôt sur la recette brute.

ITALIE. Florence 16 mai, soir. — La Gazette officielle annonce qu'une bande qui parcourait la province de Gossetto (Toscane), a été cernée par les troupes et a déposé les armes. Toute cette bande, composée de 41 individus, y compris son chef, a été faite prisonnière et ses armes ont été saisies. La tranquillité en Calabre est complète.

La Commission du budget a réduit presque à 74 millions le chiffre de 76 millions et demi proposé par le ministre des travaux publics pour le budget de son département.

SUISSE. Genève, 16 mai. — Hier, ont eu lieu à Genève les élections pour le Conseil municipal.

était rentré au pays, Francis Hébrard, avec son beau-père veuf depuis longtemps, sa femme et son fils.

Dès son arrivée, il s'était empressé de demander à être inscrit au tableau de l'Ordre, mais ce n'est pas sans difficulté ni sans lutte qu'il était parvenu à se faire admettre parmi les trois ou quatre vieux procureurs qui composaient le barreau d'Aulas.

L'exiguïté des ressources de ces juridictions minuscules, le petit nombre et l'insignifiance des affaires qui s'y plaident, ont pour effet d'y réduire la basoche à sa plus simple expression.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

15 mai. — Aimé Haverbeque, 23 ans, employé de commerce, et Victoire Cornille, 29 ans, marchande de modes. — César Devrière, 24 ans, journalier, et Léonie Gabreau, 25 ans, journalière. — Henri Cartigny, 25 ans, tisserand, et Octavie Bricourt, 21 ans, dévideuse. — Henri Deschamps, 24 ans, lamier, et Apolline Loculier, 24 ans, bobineuse. — Jules Denys, 24 ans, fleur, et Maria Morel, 16 ans, journalière. — Benjamin Rasseureur, 28 ans, journalier et Céline Lion, 20 ans, bobineuse. — Emile Lehenbre, 25 ans, tisserand, et Lucie Petit, 21 ans, bobineuse. — Théodore Goncz, 29 ans, laitier, et Rosalie Bechin, 28 ans, femme de chambre. — Emile Watine, 23 ans, lamier, et Coralie Morlighem, 24 ans, sans profession. — Thimothé

Quarante-neuf membres devaient être nommés. On a élu vingt-cinq indépendants et seize radicaux.

Berne, 16 mai. — Faisant droit aux réclamations de la Suisse, le gouvernement français a mis la compagnie du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée en demeure de construire immédiatement le ligne de Jougne à Pontarlier.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, mardi 17 mai.

Les décrets d'hier, complétant le ministère, donnent lieu naturellement à des appréciations contradictoires. Les uns approuvent la nomination de M. de Gramont parce qu'ils jugent que le poste de ministre des affaires étrangères est toujours mieux occupé par un diplomate, les autres regrettent que le gouvernement ne se soit pas conformé aux usages parlementaires en choisissant un personnage qui n'est ni sénateur ni ministre ; d'autres font observer que les précédents diplomatiques de M. de Gramont peuvent éveiller les susceptibilités du parti catholique et faire craindre un conflit avec la Prusse.

La nomination de M. Mége est généralement bien accueillie. La seule critique qui en a été faite a consisté à constater que M. Mége est un compatriote de M. Rouher. Naturellement ceux qui ont la manie de voir la main du président du Sénat en toutes choses, ne sont pas éloignés de dire que M. Rouher a placé une de ses créatures au ministère, c'est-à-dire au cœur de la place dont lui et ses amis font le siège en règle. Cette appréciation est parfaitement erronée : M. Mége est un des hommes les plus marquants, les plus recommandables du genre droit, il a eu dans ces derniers temps des relations toutes personnelles avec M. Emile Ollivier, et il est certain que c'est le garde des sceaux qui spontanément, il y a trois jours, lui a écrit pour lui offrir un portefeuille, sachant qu'il l'accepterait. M. Plichon est un catholique, un esprit indépendant, un des hommes marquants du centre gauche.

En somme, ces nominations ne modifient pas sensiblement le caractère du Cabinet. On disait que dans le Cabinet du 2 janvier figurait un élément orléaniste. A présent, on raconte que le duc de Gramont fut, dans son enfance, lié d'amitié avec le comte de Chambord. Nous croyons que ces précédents tout personnels de nos hommes politiques ne peuvent pas les empêcher de servir loyalement leur pays.

Les derniers dossiers des votes départementaux doivent être envoyés aujourd'hui aux bureaux, et l'on croit que dans la séance publique de jeudi le résultat définitif du scrutin pourra être proclamé par la Chambre.

C'est bien samedi qu'aura lieu dans la salle des Etats du Louvre la remise solennelle de l'acte du Plébiscite à l'Empereur ; mais on ne sait pas s'il y aura dimanche une cérémonie religieuse à Notre-Dame.

Certains journaux qui se sont fait une spécialité de fausses nouvelles ont annoncé que l'autorité militaire avait fait partir de Paris les régiments qui avaient donné le jour du vote une forte majorité de non. Le Journal officiel publie ce matin un démenti formel.

L'entrée de M. de Gramont aux Affaires Etrangères va nécessairement amener des mutations dans les divers postes diplomatiques. M. de Banneville irait de Rome à Vienne, et M. De la Tour d'Auvergne reprendrait possession de l'ambassade de Londres. Il serait possible que M. De La Guéronnière allât remplacer M. de Malaret à Florence.

MARIAGES.

16 mai. — Adolphe Truffaut, 24 ans, tanneur, et Zoé Bourgeois, 22 ans, sans profession. — Philippe Ducré, 25 ans, voyageur de commerce, et Léonie Dupont, 22 ans, sans profession. — Mathieu Schraeten, 29 ans, embaileur, et Marie Kempenaers, 29 ans, lessiveuse. — Henri Duhem, 34 ans, ourdisseur, et Philomène Delmotte, 28 ans, couturière. — Alexandre Sturbaut, 20 ans, tisserand, et Clémence Van Gulick, 17 ans, tisserande. — Charles Sturbaut, 25 ans, tisserand, et Virginie Dheygere, 17 ans, tisserande. — Augustin Verpraet, 26 ans, tisserand, et Eugénie Dheygere, 21 ans, journalière. — Thomas Nissette, 25 ans, employé de commerce, et Rose Delfortrie, 20 ans, sans profession.

décks.

15 mai. — Pierre Dewilde, rue de l'Avocat, 63 ans, tisserand. — Stéphanie Sapt, Fontenoy, 35 ans, ménagère. — Léonie Poulain, rue de Luxembourg, 64 ans, terrassière. — Michel Devoght, Basse-Masure, 2 mois.

16 Mai. — Adolphe Holbecq, rue du Chatou 64 ans, Ménagère. — Alexandre Habbé Fort-Bayart 7 mois. — Jules Milleville, rue de la Guinguette, 1 an. — Albert Grulois, petites Sœurs 63 ans, journalière. — Marie Dejode, rue de l'Empereur, 1 an. — Maria Duvivier, 19 ans, soignouse, Hôpital. — Rosalie Depaury, 5 ans, Hôpital. — Jean-Baptiste Teulemonte, 35 ans, fermier, rue Neuve de la Fosse-aux-Chènes. — Marie Lepers, 1 an, rue de Lille. — Emile Gateaux, 21 ans, serrurier, Hôpital. — Sophie Descamps, 16 ans, Ménagère, rue St. Honoré.

NAISSANCES.

15 Mai. — Pierre Vieille, au Pile. — Jeanne Fourrier, Fort-Matiez. — Jules Velsin, rue de Lannoy. — François Dubois, rue des Longues-Haies. — Jeanne Odviele, rue d'Inkermann. — Joseph Tomme, Quai de Commerce. — Jean-Baptiste Rogez, Epéale. — Henri Rogez, Epéale. — Angel Bouvénies, Cul de four. — Richard Brisoux, rue des Fabricants. 16 Mai — Elodie Bonte, Fort-de-Messine. — Marie Vandeporre, rue des Longues-Haies. — Pierre Gossart, rue des Longues-Haies. — Carlos Vanreust, 3 points. — Pierre Waelkens, rue de Lille. — Marcel Mespiant, rue Jean-Ghislain. — Marie Williot, rue St-Jean. — Auguste Schreiber, place de la Liberté. — Marie Depleux, Cul de Four. — Coralie Florent, rue Decrême. — Marie Vanthournaert, route de Mouvaux. — César Lafayru, rue de l'Espérance. — Marie Derville, rue Pellart.

On attend avec une vive curiosité les premières séances du Corps législatif afin de savoir comment les divers partis prendront position. Le centre gauche s'est trouvé désorganisé par la période plébiscitaire, et il n'est pas certain qu'il parvienne à se reconstituer. Il est sûr en tous cas, qu'il ne comptera plus qu'un petit nombre de membres. Les dissidents ou bien se rallieront au centre droit ou bien iront renforcer le groupe qui est en train de se former avec M. Er. Picard pour principal orateur et qui composera l'opposition constitutionnelle.

On croit que c'est M. Jousseau qui sera nommé vice-président en remplacement de M. Mége, si M. de Talhouët refuse toute candidature.

Ce soir il y a réunion des députés de l'ancien centre gauche au grand Hôtel. On se comptera ; d'avance, on annonce un débat très-animé sur le choix d'un président pour remplacer M. d'André Larre, que quelques-uns ont trouvé trop indécis, et à la place duquel ils voudraient élire, comme M. Buffet, mais combattus par des finances n'est pas d'un caractère facile et il est probable que son élection sera vivement combattue.

Après la prestation du serment par les nouveaux ministres, il y a eu hier séance de la Commission du Conseil. M. Emile Ollivier et M. de Gramont ont eu un long entretien avec l'Empereur. Puis, M. de La Guéronnière et le prince Napoléon ont été reçus ensemble par l'Empereur. On dit ce soir que M. de La Guéronnière a décidé de se rendre à Florence.

Le rapport du Gardes des sceaux sur la réforme de nos codes de procédure civile et criminelle, et la nomination d'une commission ainsi que l'invitation adressée à tous les magistrats, ont été accueillis avec faveur ; on assure que pour mieux prouver l'esprit libéral qui a inspiré ces projets de réforme, le Gardes des sceaux va adjoindre à la commission déjà nommée un certain nombre d'avocats du barreau de Paris.

On se plait à faire courir des bruits de réactions qui rien ne justifie ; ainsi on a dit que la loi sur le timbre des journaux serait ajournée à la session prochaine. Je crois pouvoir vous assurer que qu'il n'en est rien et que le rapporteur, M. de Tillancourt, déposera son rapport avant la fin du mois.

L'intervention de l'Impératrice ; dit-on, décidé M. E. de Girardin à accepter un siège au Sénat.

Aujourd'hui a eu lieu à l'Académie française la cérémonie de réception de M. Auguste Barbier, l'auteur des larmes. M. de Sacy président, assisté de M. Jules Favre, Lorrain, président de l'Académie, a proposé un discours qui est assurément ce qu'il a écrit de mieux en prose. Dans son éloge de M. Empis, M. A. Barbier s'est étendu sur la décadence de notre théâtre comique, et a affirmé la nécessité de la distinction des genres comme la seule chance d'un retour aux saines traditions.

CH. CABOT, rédacteur en chef.

BOURSE DE PARIS DU 17 MAI

La Bourse est très fermée ; le comptant est signalé par sa bonne tenue ; il ferme à 74.95, avec 15 c. de hausse sur hier. Le terme ouvre à 75.20 et clôture à 75.40. L'argent plupart des valeurs conservent leurs cours avec une légère amélioration ; le Sud, clôture à 12.20 ; l'Autriche perd 6.25 et le Lombard 5 fr. L'Italien maintient encore son nouvel emprunt Espagnol ; en revanche, l'Est est question d'un emprunt Hongrois. Hier ne serait décidé au sujet d'une émission d'obligations trentaines.

CH. CABOT, rédacteur en chef.